

2015-4819
2016-01-15

NUOSEPT® 515R PRÉSERVATIF
Préservatif de Polymères de Latex

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

5-chloro-2-méthyl-(4)-isothiazolin-3-one 1,13%
2-méthyl-(4)-isothiazolin-3-one 0,37%

**N° D'HOMOLOGATION 28969 LOI SUR
LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT



CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net: __ kg

Centre Canadien d'urgence transport: CHEMTREC: 800-424-9300 (703-527-3887)

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark NJ 07105-3895
US
973-589-2500

MODE D'EMPLOI

TRAITEMENT

NUOSEPT™ 515R PRÉSERVATIF est recommandé pour contrôler les bactéries dans les latex de polymères, y compris l'acrylique, le styrène/butadiène, le styrène/butadiène de carboxylé, l'acétate d'éthylène/vinyle et l'acétate de polyvinyle, ainsi que les émulsions à base d'amidon.

ADHÉSIFS ET PEINTURES

NUOSEPT™ 515R PRÉSERVATIF est recommandé pour contrôler les bactéries et les champignons dans des produits industriels, y compris les peintures aqueuses, les encres, les adhésifs, les mastics, les ciments à joints, les calfeutrants, les coulis et les adjuvants pour le béton.

Ajouter entre 430 grammes et 3,3 kilogrammes de microbicide à chaque quantité de 1000 kilogrammes d'émulsion, afin de lui fournir 425 à 3350 ppm de produit (6,25 à 50 ppm d'isothiazolones actifs).

Pour assurer un mélange uniforme, ajouter lentement NUOSEPT™ 515R PRÉSERVATIF au latex, tout en l'agitant. La concentration réelle requise dépendra de certains facteurs comme le type spécifique de latex, la fréquence prévue de la contamination microbienne répétée et le niveau de protection nécessaire.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

CORROSIF

CAUSE DES DOMMAGES AUX YEUX ET DES BRÛLURES À LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

PEUT CAUSER UNE RÉACTION CUTANÉE ALLERGIQUE

PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ

PEUT ÊTRE FATAL SI AVALÉ OU SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, bien se laver la peau au savon et à l'eau, puis revêtir des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés séparément du reste du linge, avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par ce produit.

Les utilisateurs doivent retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et la conservation de l'équipement de protection individuelle. Si de telles directives pour le lavage n'existent pas, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'équipement de protection individuelle séparément.

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en jetant l'eau.

ENTREPOSAGE

Ce produit est corrosif à l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter dans des conteneurs de métal sans doublure. Ne pas contaminer la nourriture pour humains ou pour animaux par l'entreposage, l'élimination ou le nettoyage du matériel.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CETTE MATIÈRE EST CORROSIVE. Il peut ne pas être conseillé de provoquer le vomissement. Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Il peut être nécessaire de prendre des mesures contre les symptômes suivants : choc circulatoire et convulsions.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS RETOURNABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour les nettoyages des déversements.

Date de fabrication : location pour la date

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))